



FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS  
FRANCOPHONES ET ACADIENNE  
du Canada

*Mémoire de la Fédération des communautés  
francophones et acadienne (FCFA) du Canada*

---

À l'intention de l'honorable John McCallum  
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada

Dans le cadre de la conversation sur l'avenir de l'immigration au Canada

---

Ottawa, le 5 août 2016

## Préambule

C'est avec grand plaisir que la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada présente ce mémoire dans le cadre de la conversation initiée par le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada sur l'avenir de l'immigration au pays.

Créée en 1975, la FCFA est la porte-parole principale de 2,6 millions de Canadiens et de Canadiennes d'expression française vivant dans neuf provinces et trois territoires. La FCFA regroupe 20 membres, soit 12 associations francophones porte-parole provinciales et territoriales et huit organismes nationaux représentant divers secteurs d'activités et clientèles (culture, justice, journaux communautaires, santé, aînés, jeunesse, femmes, petite enfance). La FCFA coordonne également le Forum des leaders, un regroupement de 42 organismes qui travaillent ensemble au développement des communautés francophones et acadiennes.

Depuis plus de 15 ans, l'immigration est une priorité nationale pour ces communautés. La FCFA a assumé, au tournant des années 2000, la coordination des efforts partout au pays pour favoriser l'immigration au sein des collectivités de langue française en situation minoritaire. La FCFA encadre et appuie notamment 13 Réseaux en immigration francophone (RIF) dans neuf provinces et deux territoires, qui rassemblent plus de 250 organismes et institutions francophones interpellés par cette priorité de développement. La Fédération assure également un rôle de coordination au sein de deux structures de gouvernance nationale, soit la *Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone* et le Comité Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada – Communautés francophones en situation minoritaire (IRCC-CFSM).

La FCFA assume par ailleurs la coordination de la Semaine nationale de l'immigration francophone, de la Journée de réflexion sur l'immigration francophone, ainsi que de séries récurrentes de sessions d'information à l'intention des employeurs sur les avantages de recruter des travailleurs qualifiés de langue française à l'étranger. Toutes ces activités s'inscrivent dans la continuité du *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des CFSM* et la poursuite des objectifs établis dans ce cadre de celui-ci.

C'est donc avec plusieurs années d'expérience et d'expertise dans le domaine de l'immigration francophone que la FCFA fait part de ses réflexions et recommandations, dans le cadre de la conversation sur l'avenir de l'immigration au Canada.

## Thème 1 : Renforcer le tissu social canadien

La première question que pose le ministère, dans son guide de discussion pour la présente conversation, a trait au nombre de nouveaux arrivants que le Canada devrait accueillir en 2017 et dans les années suivantes. Pour la FCFA, il est clair que les niveaux qui seront fixés devront tenir compte de l'important rattrapage qui s'impose en matière d'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire.

Depuis 2002, le gouvernement du Canada est engagé à accroître le nombre de nouveaux arrivants d'expression française qui s'installent dans ces communautés. Cet engagement se manifeste notamment dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, qui se donne pour objectif « de favoriser le développement des collectivités de langues officielles minoritaires au Canada ». On y spécifie par ailleurs que l'interprétation et la mise en œuvre de la Loi doivent avoir pour effet « de soutenir l'engagement du gouvernement du Canada à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada ».

En matière d'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire, le gouvernement du Canada s'est donné comme objectif d'atteindre d'ici 2018 la cible de 4 % en immigration économique ; une cible de 4,4%, toutes catégories confondues, doit quant à elle être atteinte d'ici 2023. De plus, les gouvernements provinciaux et territoriaux se sont récemment entendus pour atteindre une cible de 5 % d'immigration francophone à l'extérieur du Québec.

Il reste encore beaucoup à faire pour que ces cibles soient atteintes. Selon les statistiques du ministère, l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire a atteint 1,62 % de l'immigration totale au pays en 2013. Cela signifie que depuis plusieurs années, au-delà de 98 % des immigrants qui s'installent ailleurs qu'au Québec s'intègrent à la majorité. L'objectif que devrait poursuivre le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, est double : il s'agit à la fois, dans une optique de réparation, de combler l'écart qui s'est creusé au fil des ans, ainsi que d'assurer l'atteinte des cibles fixées pour 2018 et 2023.

### ***Aider les nouveaux arrivants à devenir des membres épanouis de nos collectivités***

Assurer que les communautés francophones en situation minoritaire obtiennent leur juste part en matière d'immigration passe certes par des mesures pour favoriser le

recrutement ; cependant, pour qu'ils deviennent des membres épanouis qui participent pleinement à l'essor de nos communautés, les aspects de l'intégration et de la rétention sont essentiels.

Les communautés francophones et acadiennes sont inclusives et accueillantes à l'égard des immigrants et ont développé des services d'appui à l'accueil et à l'établissement de ces derniers. Ces services, développés sur mesure dans une approche par et pour les communautés, ont fait leurs preuves : les résultats sur le terrain montrent que les immigrants francophones sont bien mieux intégrés lorsqu'ils sont servis par les organismes francophones, ce qui favorise indéniablement l'inclusion et la rétention des immigrants d'expression française au sein de leur communauté d'accueil. Adaptés aux réalités des communautés francophones en situation minoritaire, ces services sont aussi articulés en fonction d'une approche participative où l'immigrant est partie prenante dans l'identification et l'évaluation des besoins. Dans cette logique, le nouvel arrivant a dès le départ l'occasion d'être pleinement engagé au sein de la collectivité d'accueil, en contribuant à l'orientation de services par et pour les francophones.

S'ils sont un moyen efficace d'appuyer les immigrants d'expression française dans leur établissement, leur inclusion et leur pleine participation à la vie de la communauté, ces services ne sont en revanche pas disponibles partout, et ils ne sont pas accessibles à tous. Une cartographie des services d'établissement développée récemment par la FCFA, et jointe au présent mémoire, est particulièrement éloquente à cet égard.

### ***Équilibre entre les différents programmes d'immigration***

Comme nous l'avons dit plus haut, le gouvernement du Canada est engagé, en vertu notamment de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, à favoriser le développement des communautés francophones en situation minoritaire. Cela signifie, entre autres, que les niveaux fixés pour les différentes catégories d'immigration doivent contribuer au maintien du poids démographique de ces communautés et non pas à son érosion.

Pour ce faire, la FCFA recommande tout d'abord qu'il y ait une symétrie entre les niveaux fixés pour une catégorie donnée et ceux fixés pour l'immigration francophone dans cette même catégorie. Par exemple, si on accroît les niveaux en ce qui a trait à l'immigration économique, il faut aussi accroître spécifiquement les niveaux en ce qui a trait à l'immigration économique francophone.

De plus, il importe que le gouvernement, en consultation avec les communautés, se dote de stratégies qui permettent à celles-ci d'atteindre des résultats significatifs dans différentes catégories d'immigration. La FCFA présente ci-dessous, par catégorie, des

priorités qui devraient être à la base de toute planification de l'immigration au sein des communautés francophones et acadiennes (CFA) :

- **Immigration économique** : Le succès des communautés francophones en situation minoritaire, dans cette catégorie, dépend considérablement de leur capacité d'accroître leur visibilité et leur notoriété auprès des candidats à l'immigration à l'étranger, dans un contexte où elles doivent également concurrencer la promotion faite par le Québec. Jusqu'à 2012, des fonds de la *Feuille de route pour la dualité linguistique* permettaient la participation des communautés francophones à Destination Canada. Souvent, ces fonds avaient également un effet levier : certaines profitaient de leur participation à Destination Canada pour réaliser leurs propres initiatives de promotion ailleurs en Europe. Toutefois, ce financement pourtant inscrit dans la *Feuille de route sur la dualité linguistique* a été supprimé de façon unilatérale et sans consultation, et depuis, les communautés francophones et acadiennes n'ont pratiquement plus de moyens de promouvoir leur existence, leur dynamisme et leur vitalité auprès des candidats à l'immigration d'expression française. **La FCFA recommande donc au gouvernement du Canada de prévoir, à même les budgets servant à l'organisation de Destination Canada, une enveloppe destinée à faciliter la participation de représentants des communautés francophones et acadiennes à cette activité.**
- **Réfugiés** : Le Canada est reconnu pour le leadership qu'il a montré dans l'accueil et le rétablissement des réfugiés syriens. Ceci confirme la volonté du Canada de respecter ses engagements en vertu des conventions des Nations Unies relatives à la protection des réfugiés. Les communautés francophones et acadiennes se sont elles aussi mobilisées à cet égard, et elles ont d'ailleurs une longue tradition d'appui aux personnes réfugiées. Dès la fin des années 1970, elles ont joué un rôle déterminant dans l'accueil des « boat people » du Vietnam; au cours des 20 dernières années, différents intervenants communautaires – écoles, paroisses, associations – ont travaillé à l'accueil, à l'établissement et à l'intégration de réfugiés provenant de pays africains comme la République démocratique du Congo, le Burundi et le Rwanda. Ces efforts se font le plus souvent avec peu de ressources ou d'appui du gouvernement. D'ailleurs, la seule collectivité francophone accueillante accréditée est celle du Manitoba. La FCFA estime qu'il est très important que la répartition des réfugiés chez les minorités se fasse de manière équitable et harmonieuse. Pour cela, la FCFA appelle le gouvernement à appuyer davantage les communautés francophones et acadiennes.
- **Parrainage** : Tout comme les immigrants de la catégorie économique, ceux de la catégorie du regroupement familial contribuent à favoriser l'intégration

économique et sociale de leurs familles. La FCFA salue l'initiative du gouvernement dans l'augmentation des cibles de cette catégorie pour l'année 2016. La réunification familiale et le soutien que les parents et grands-parents offrent à leurs familles permettent aux immigrants de la population active de participer pleinement au marché du travail et de tisser des liens avec leur communauté d'accueil.

## **Thème 2 : Répondre aux différents besoins du Canada**

Comme c'est le cas pour le Canada entier, l'immigration apporte une variété de bénéfices aux communautés francophones et acadiennes. Grâce aux immigrants et aux immigrantes, nous créons des collectivités plus ouvertes, plus diversifiées, qui sont des modèles de dialogue interculturel autour d'une langue partagée. Par ailleurs, les nouveaux arrivants représentent une main-d'œuvre essentielle pour la vitalité de nos communautés : ils sont entrepreneurs, mais aussi orthophonistes et enseignants ; ils sont innovateurs, mais aussi professionnels en santé et intervenants communautaires. En occupant des fonctions clés, ils contribuent à la capacité de nos collectivités de vivre et s'épanouir en français et dans plusieurs cas, ils ont un rôle de premier plan dans la revitalisation socio-économique de collectivités francophones en milieu rural ou éloigné.

En somme, pour faire un lien avec l'une des questions que le ministère pose sous ce thème dans le document de consultation, l'immigration est très clairement un moyen de combler les lacunes en termes de démographie et d'économie et de main-d'œuvre.

Le maintien du poids démographique de la francophonie est un besoin non seulement pour les communautés francophones et acadiennes, mais pour le Canada tout entier ; il en va de l'avenir d'une de nos valeurs fondamentales, la dualité linguistique. Cependant, pour réussir à cet égard, il faut que le Canada se donne les moyens d'atteindre les cibles fixées en matière d'immigration francophone.

À cet égard, le gouvernement du Canada a lancé, plus tôt cette année, le nouveau volet Mobilité francophone. Il s'agit là d'une excellente initiative, qui vise à recruter des travailleurs qualifiés francophones mais aussi à encourager, à moyen et long terme, leur transition vers un statut de résidence permanente puis de citoyenneté.

Toutefois, le fait que les travailleurs temporaires recrutés sous Mobilité francophone n'aient pas accès à des services d'établissement demeure problématique. Il s'agit en effet

de la condition essentielle pour assurer la réussite de ce volet. Comment, en effet, un travailleur temporaire peut-il tisser des liens avec la communauté d'accueil s'il n'a pas d'autres contacts que son employeur et n'a pas d'autre expérience que celle de son travail ?

Dans cette perspective, **la FCFA recommande au gouvernement du Canada d'appuyer les communautés francophones et acadiennes dans la livraison de certains services d'établissement aux travailleurs temporaires et d'obtenir un engagement plus ferme des gouvernements provinciaux et territoriaux.**

D'autre part, pour appuyer la revitalisation des communautés francophones rurales ou éloignées, **la FCFA recommande au gouvernement du Canada d'explorer des stratégies permettant de régionaliser l'immigration francophone.**

### ***Concernant les valeurs à transmettre aux nouveaux arrivants***

La FCFA accorde une grande importance aux valeurs de justice, de diversité, d'équité, d'inclusion et de communauté. Par ailleurs, il est essentiel que les nouveaux arrivants comprennent l'importance de la dualité linguistique comme valeur fondamentale de notre pays. Dans cette optique, il est également essentiel qu'ils apprécient l'existence de collectivités de langue française et de langue anglaise dont les réalités sont distinctes, et qui contribuent toutes les deux à l'édification d'un pays uni, tolérant, ouvert sur le monde. Ce sont ces communautés qui illustrent et incarnent, de façon tangible, les deux langues officielles de notre pays.

## **Thème 3 : Moderniser le système d'immigration**

Un système canadien d'immigration qui mise sur une plus grande efficacité et une plus grande souplesse pourrait accroître de manière significative les chances de succès de l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire.

La FCFA tient à porter à l'attention du ministère deux pratiques inefficaces qui, dans le système canadien d'immigration, affectent négativement les immigrants francophones et les communautés francophones en situation minoritaire.

- A) **Les problèmes de coût et de disponibilité des tests linguistiques.** Un travailleur temporaire ou un étudiant international francophone qui souhaite s'établir au Canada doit payer deux fois plus cher s'il souhaite subir son test de compétences linguistiques en français. D'autre part, le test en français n'est pas disponible partout et, à certains endroits, un immigrant doit se rendre dans une autre ville et parfois dans une autre province pour le subir dans cette langue. Enfin, puisque le test en français est corrigé en France (ce qui explique en partie les coûts plus élevés), les délais de traitement sont plus longs que dans le cas du test administré en anglais.

**La FCFA recommande donc au gouvernement du Canada de faire appel à des fournisseurs canadiens, plutôt qu'à des fournisseurs étrangers, pour l'administration et la correction des tests de compétences linguistiques en français.** Les universités canadiennes, notamment, ont le savoir-faire et l'expertise pour assumer ce genre de mandat. En faisant en sorte que les tests en français soient administrés et corrigés au Canada, par des fournisseurs canadiens, le gouvernement garantirait une plus grande équité entre les immigrants de langue anglaise et les immigrants de langue française, tant au niveau des coûts des tests que des délais de traitement.

- B) **L'absence d'une lentille francophone dans Entrée Express.** À l'heure actuelle, ce système ne comporte aucun mécanisme visant à recruter spécifiquement des immigrants d'expression française pour les communautés francophones en situation minoritaire. En fait, la seule manière de mesurer le nombre de candidats francophones dans le bassin d'Entrée Express est de dénombrer ceux et celles qui ont choisi de compléter le test de compétences linguistiques en français. Selon cette mesure, seulement 1 % des candidats dans le bassin sont francophones.

Plusieurs mesures permettraient d'accroître l'efficacité d'Entrée Express comme outil de recrutement d'immigrants francophones, dont :

- L'introduction d'une question sur la première langue officielle parlée dans le Système de classement global, afin de pouvoir dénombrer adéquatement les candidats francophones;
- L'introduction de cibles d'extraction exclusives aux candidats francophones;
- L'accroissement du nombre de points accordés pour la connaissance d'une deuxième langue officielle.

**La FCFA recommande au ministère d'intégrer à Entrée Express une lentille francophone comportant ces mesures.**



### ***Des niveaux d'immigration établis sur plusieurs années***

La FCFA trouve très intéressante la piste suggérée par le ministère dans le document élaboré en vue de la présente consultation, soit une planification pluriannuelle des niveaux d'immigration. En ce qui a trait à l'immigration francophone, une telle approche permettrait d'établir des objectifs plus clairs et mieux définis par catégorie d'immigration et par pays-source. D'autre part, puisque les gouvernements provinciaux et territoriaux se sont récemment entendus pour atteindre une cible de 5 % en matière d'immigration francophone, une planification pluriannuelle permettrait une collaboration fédérale-provinciale/territoriale plus efficace afin d'atteindre cette cible.

### ***Préserver l'équité du système canadien d'immigration***

Dans le document élaboré pour la présente consultation, le ministère demande s'il est justifié de proposer des options aux personnes prêtes à payer des frais plus élevés pour bénéficier d'un processus accéléré. **La FCFA ne recommande pas cette option au ministère.** De façon générale, il serait dangereux de pousser des familles à s'endetter en vue d'un traitement prioritaire de leur dossier et de devoir ensuite, une fois établies au Canada, procéder à des remboursements de dettes au lieu de contribuer pleinement à l'économie canadienne.

## **Conclusion**

Depuis l'entrée en fonction du gouvernement actuel, le Canada s'est bien positionné pour affirmer son leadership en matière d'immigration. Au moment où certains pays ont tendance à vouloir restreindre l'influx de travailleurs étrangers et de réfugiés, et dans un contexte où l'on voit une montée préoccupante des discours d'intolérance à divers endroits sur la planète, le Canada fait de plus en plus figure de champion au chapitre de pratiques d'immigration qui favorisent l'intégration, la diversité et la pleine participation à l'essor socio-économique du pays. L'engagement de notre pays comme terre d'accueil des réfugiés syriens a renforcé notre réputation à l'étranger comme une nation de compassion et d'humanité.

La FCFA tient à saluer, en particulier, l'ouverture du ministre McCallum et la pertinence des actions qu'il a entreprises depuis qu'il a pris ses fonctions, notamment en ce qui a trait à la réinstallation des réfugiés, aux modifications à la Loi sur la Citoyenneté et à la mise en œuvre du volet Mobilité francophone.

Il reste du travail à faire, notamment, pour établir un meilleur équilibre entre les provinces et les territoires au niveau des destinations finales, pour garantir aux nouveaux arrivants une panoplie de services d'établissement répondant à une variété de besoins et de profils, et pour atteindre les objectifs fixés conjointement par le gouvernement et les communautés en matière d'immigration francophone.

Les communautés francophones et acadiennes sont pleinement engagées en matière d'immigration. Pour elles, il s'agit d'une priorité de développement à long terme, qui vise l'édification et l'enrichissement d'une francophonie canadienne et d'une société canadienne que nous voulons plurielles et modernes. La FCFA et les communautés qu'elle représente offrent au ministère leur collaboration continue pour atteindre ces objectifs et faire en sorte que le système canadien d'immigration contribue pleinement à l'essor de la dualité linguistique de notre pays.